



Compte-rendu
Mercredi 05 janvier 2011
18H00
à la salle des fêtes de Moûtiers

Conseil Local de Développement

Présents : Bernard ANDRE, Philippe BARGEOT, Laurent BATTIER, Joseph BONNEFOY, Marie-Hélène CHABERT, Raymonde CHEVRONNET, Marie-Hélène COSTE, Nouare KISMOUNE, Eric LARUAZ, Alain MACHET, Guy MATTIS, Joseph MOUGEL, Yves PACCALET, , Frédéric TARANTINI, Daniel TRUEL.

Excusés : Anne-Marie ARPIN, Jean-Marie BERTHIER, Danièle BERTHIER, Jean-Pascal CHABERT, André FOURMAINTRAUX, Blandine LICHNOWSKI, Gilles NANTET, Daniel PAYOT, Jean-François QUEST, Claude SCHILLING, Philippe SMILLE, Jacques VIBERT.

Suivi des Contrats signés entre notre territoire et la Région Rhône Alpes

Alain MACHET introduit la séance :

- Les membres valident les propositions qui leur ont été proposées concernant la rédaction de la contribution du CLD à l'élaboration du SCOT en Tarentaise Vanoise. Celles-ci seront envoyées aux élus du territoire et à Madame la Sous Préfète.
- Suite à notre récente rencontre du 7 décembre 2010 sur le thème de la « désertification médicale », Alain Machet propose un écrit, des contributions de notre CLD qui pourraient être transmises sous peu aux élus du territoire. Les membres du Conseil valident ce document.

Remarques :

- Un membre explique que la situation sur le bassin d'Albertville n'est pas meilleure et qu'une démarche commune pourrait être imaginée.
- M. PACCALET précise que ce diagnostic est partagé par de nombreux territoires de Rhône Alpes, mais que l'engagement en terme d'actions est plus compliqué. Une maison médicalisée par canton semble être la voie à suivre en plus des grands hôpitaux.

Alain MACHET remercie Eric LARUAZ directeur de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, pour sa présence afin de nous présenter les avenants aux contrats de développement engagés avec la Région Rhône Alpes et le Conseil général

En effet, notre Conseil Local de Développement a la responsabilité du suivi et de l'évaluation des actions engagées dans le cadre du projet de territoire de Tarentaise Vanoise, actions cofinancées par la Région Rhône Alpes dans le cadre de Contrats (CDRA, PSADER) et le Département de la Savoie (CTS).

Présentation des avenants aux contrats par Eric LA RUAZ.

I) INTRODUCTION

Eric reprecise les programmes animés par l'APTV, le contexte de mise en œuvre des contrats et apporte un regard sur les politiques contractuelles du territoire qui interviennent sur la « périphérie » du cœur de la Tarentaise (le tourisme d'hiver). Il explique les règles de l'APTV : le déplafonnement des aides, des taux de subventions variables selon les projets ou les porteurs de projets, l'absence d'intervention sur le tourisme d'hiver.

Un débat suit. Le rôle des financements publics, selon M. Le Conseiller Régional, est d'inciter, en fonction des politiques que les élus souhaitent mener et de leurs priorités.

II) ETAT D'AVANCEMENT DES PROCEDURES (voir document joint)

CDRA	Contrat de Développement Rhône Alpes
PSADER	Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural
CTS	Contrat Territorial Savoie

Eric présente les différents axes d'intervention et pour chacun un état des lieux des affectations et des financements restant à engager avant la fin des programmes.

III) LES AVENANTS

Ces avenants ont été discutés en commissions, en groupes de travail et par des appels aux collectivités. Remarques : Marie Hélène CHABERT souligne qu'il serait bien de recevoir ces documents en amont, comme cela avait déjà été demandé lors d'une récente rencontre.

Eric LARUAZ précise que ces documents sont malheureusement finalisés très peu de temps avant le Comité de Pilotage qui aura lieu demain, malgré de nombreuses relances auprès des porteurs de projets.

- Gérer l'espace durablement

Remarque : un membre souhaiterait des informations plus précises sur l'ensemble du projet et des financements publics affectés notamment pour l'étude sur la reconversion du site du 7^{ème} BCA de Bourg Saint Maurice.

Sur cet axe, une hausse importante est liée aux études nécessitées par l'élaboration du SCOT.

- Faciliter l'accès au logement

L'«OPAH» (« Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ») ne débutera pas aussi tôt que prévu et, de fait, l'enveloppe est revue à la baisse.

Pour ce qui concerne la ligne « logement famille d'accueil », aucun projet n'a été présenté. Cette ligne est abandonnée.

Remarque : la communication a-t-elle été suffisante auprès de la population ?

- Développer les transports

Une étude a été réalisée. Des audits ont été revus à la hausse.

Remarque : l'Etat finalise une étude sur les transports (service DDT, service Prospective)

- **Valoriser la multi fonctionnalité de la forêt**

Les financements ont été revus à la baisse, du fait notamment de l'abandon de certains projets : plate forme bois énergie et séchoir collectif. L'unité de production de granulés bois située à la porte de la Tarentaise suffit à pourvoir à la demande, tandis que la forêt tarine n'a pas une capacité de production de nature à justifier une nouvelle plate forme. Un séchoir à bois privé devrait voir le jour prochainement.

- **La qualité des paysages**

Les lignes ont été globalement révisées à la hausse. Des projets notamment relativement conséquents concernant la vigne de Tarentaise sont en cours de préparation.

Remarque : il faudrait un recensement des « points noirs paysagers » de Tarentaise.

A priori un tel recensement aurait un coût assez important.

Exemples de « points noirs » : le reverdissement d'une piste d'alpage très visible dans nos paysages, ou l'ouverture de trouées au milieu des arbres en bordure de route pour permettre un point de vue.

- **Les espaces naturels**

La volonté est de généraliser le « concours prairies fleuries » à l'échelle de la Tarentaise, d'où une hausse prévue des crédits sur cette ligne. Une étude sur le classement du site de la Lauzière a déjà été réalisée.

- **Pratiques éco citoyennes**

La ligne prévue dans le CDRA n'a pas été consommée faute de projets émanant des collectivités....

Une ligne a été initiée pour la mise en place d'un Plan Climat Energie en Tarentaise ainsi que des études diverses (production, installation énergies renouvelables).

- **La prise en compte de la jeunesse**

Un point est fait sur la mise en place d'un observatoire de la jeunesse. Quelques résultats commencent à émerger...

- **Conforter l'activité touristique**

Les affectations sont revues à la hausse : conforter la randonnée sur le territoire, l'offre patrimoniale, le patrimoine rural paysager, l'offre et l'aménagement touristique.

Différents projets sont abordés : autour du bois, sur les vergers (une première opération a été financée), sur l'exposition itinérante relative aux alpages (le projet a été revu à la baisse).

Suite à l'étude sur le tourisme estival, la communication promotionnelle d'une « marque Tarentaise » ne semble pas adaptée, le coût serait trop important. Une communication d'accueil en revanche serait opportune. Une structure touristique « Tarentaise » serait à mettre en place, même si cela semble très complexe en terme de projet collectif partagé.

- **Agriculture**

Les coopératives sont aidées afin d'initier des démarches pour vendre localement (favoriser les circuits courts) d'où une augmentation de la ligne « promotion et commercialisation ».

En matière de diversification, un projet de collecte du petit lait permettrait de fabriquer de la « Ricotta » et de produire du méthane... Ce projet est porté à l'échelle de plusieurs coopératives de la zone « Beaufort ». L'unité produirait sa propre énergie. Ce projet relativement intéressant explique le ré abondement de cette ligne.

- **Commerce et artisanat**

Des actions collectives sont projetées à l'échelle de plusieurs unions commerciales.

L'outil régional « Sécurise RA » sera désormais développé sur le territoire ; il s'agit d'un outil permettant aux petites et moyennes entreprises de bénéficier d'une animation collective sur la thématique des ressources humaines et d'un appui individuel. Une convention de partenariat entre Albertville Tarentaise Expansion et le CBE permet le développement technique de cet outil à l'échelle de l'arrondissement.

Les prochains comités de pilotage auront lieu :

PSADER – PTT : mars 2011 CDRA-CTS : mars / avril 2011
--

Conclusion

Le Conseil Local de Développement de Tarentaise Vanoise valide les avenants au Contrat de Développement Rhône Alpes tels que présentés.

La séance se termine à 20H00

Alain MACHET,



Président